

Direction adjointe d'établissement Augustin-Norbert-Morin

Vous vous distinguez par votre esprit visionnaire, votre leadership professionnel et mobilisateur ? Vous voyez cet emploi comme une occasion de démontrer vos capacités en gestion de l'innovation, du changement et de développement des personnes ? Vous manifestez un intérêt marqué pour la qualité de l'enseignement et la recherche de l'excellence ? Votre candidature nous intéresse !

Notez que le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte

L'emploi de direction adjointe d'école comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par le Centre de services scolaire.

Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques et des règlements.
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école, et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire.
- Assurer la promotion de l'école.

PROFIL RECHERCHÉ

La personne recherchée est reconnue pour sa capacité à mobiliser des équipes de travail, pour sa connaissance des processus financiers et administratifs ainsi que ses expériences concrètes en organisation scolaire. Elle saura mobiliser sa communauté et user de toute la créativité nécessaire afin de répondre tant aux besoins de ses élèves, de son personnel et des besoins de notre milieu.

EXPÉRIENCE ATTENDUE

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans un centre de services scolaire;
- Cinq (5) années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant ;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
- Avoir complété un minimum de six (6) crédits dans un programme d'études universitaires de deuxième cycle en administration scolaire ou accepter de s'inscrire dans un tel programme.

En plus d'offrir un environnement exceptionnel et une qualité de vie sans pareil, le CSSL est une organisation qui offre un **milieu de travail humain, bienveillant et stimulant qui favorise l'autonomie professionnelle et le développement des compétences.**

Pour remplir sa mission, le CSSL s'est doté d'une vision d'avenir et de valeurs partagées par l'ensemble de son personnel. Le respect, le dépassement, l'adaptation et l'engagement guident ses actions au soutien de la persévérance scolaire et de la réussite des élèves.

CONDITIONS D'EMPLOI ET TRAITEMENT :

En vertu du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des centres de services scolaire, ce poste est rémunéré selon la **classe 06** et peut varier de **78 600 \$ à 104 797 \$**.

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae et une lettre de motivation précisant leurs principales réalisations en lien avec le poste convoité **au plus tard 26 juin 2024 à 16 h** [lien atlas](#)

Des tests psychométriques feront partie du processus de sélection

Date d'entrée en fonction : À déterminer.